

REFERENCE : 2023-013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du Comité Syndical bis du 31/05/2023

Le Comité syndical du 23/05/2023 n'ayant pas obtenu le quorum, les membres de l'assemblée délibérante ont été reconvoqués à la séance du 31/05/2023.

Date de convocation :
23/05/2023

Délégués en exercice : 31

Nombre de membres présents :
15

Votants :
17 dont 2 pouvoirs

Résultat du vote :
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance désigné : M. Claude DESABRES

**Objet de la délibération : DEMANDE DE SUBVENTION FEDER POUR LE POSTE ANIMATION
EAU**

En l'an deux mil vingt-trois, le 31 mai à 10 heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour la Réalisation d'Aménagements Hydrauliques (SIRAH) sur l'Arnon, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie de BEDDES, sous la présidence de M. AUPETIT Fabrice.

Etaient présents : Gilles HERAULT (Ardenais), Fabrice AUPETIT (Beddes), Claude DESABRES (Châteaumeillant), Dominique CHAMPAGNE (Lignières), Pascal LEJOT (Maisonvais), Pascal COLLIN (Marçais), Jean-Pierre GORGE (Morlac), Bruno CHAGNON (Reigny), Pascal ALADENISE (Rezay), Abel KESSLER (St Christophe le Chaudry, Suppléant), Francis PERROT (Saint-Hilaire-en-Lignières), Florence LERUDE (Sidiailles), Margot BRAUTIGAM (Touchay), Claude SANGLIER (Venesmes, Suppléant), Fabien CLEMENT (Vesdun)

Pouvoirs : François THOMAS a donné pouvoir à Gilles HERAULT
Jacques FRAULAUD a donné pouvoir à Bruno CHAGNON

Etaient absents : Maryse JACQUIN-SALOMON (Chambon), Roger LEBRERO (Chezal-Benoît), Guillaume DESIRE (Ids-Saint-Roch), Patrick BISSON (Ineuil), Daniel GAILLARD (La Celle-Condé), Patrice BARRET (Le Châtelet), Rémy VAN COSTER (Loye-sur-Arnon), Isabelle HUE (Montlouis), Catherine BOUVAT-MARTIN (Préveranges), Sylvain MASSOT (Saint-Christophe-le-Chaudry), Jacky BONNEAU (Saint-Maur), Valérie BOUCHEROLLES (Saint-Pierre-les-Bois), Gérard DURAND (Saint-Saturnin), Gérard BEDOUILLET (Venesmes), Angélique WOZNIAC (Villecelin)

Etaient absents excusés : Jacques FRAULAUD (Culan), Sylvie DAGOIS (Saint-Baudel), François THOMAS (Saint-Jeanvrin)

Le Président expose :

La Région Centre-Val de Loire s'engage à attribuer des aides financières en application de ses règles générales d'attribution, de versement et des modalités retenues dans le Plan Etat-Région (CPER) 2021-2027.

Dans le cadre du Contrat Territorial Milieu Aquatique, dont la signature permet l'engagement de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région Centre Val de Loire et le Département du Cher, il est prévu qu'en 2023 l'animation pourra être financée par le Fond Européen de Développement Régional (FEDER).

Ce financement entre dans le cadre du Programme régional Centre-Val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027 en mobilisant la fiche action 21.

Considérant que la mise en œuvre, l'animation et la réalisation du prochain Contrat Territorial nécessitent des moyens humains ;

Considérant les modalités d'aides de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de la Région Centre Val de Loire via le programme régional Centre Val de Loire FEDER 2021-2027 concernant ces moyens humains ;

Vu l'action (n° 21) Ingénierie, études et animation en faveur de la ressource en eau du programme régional Centre Val de Loire FEDER 2021-2027 ;

Le Président précise que cette aide concerne uniquement les postes de techniciens « Animation Eau » avec un **taux de financement unique à 20%** et un montant d'aide minimum de 25 000€ sur 3 ans (durée de la convention qui sera signée entre les parties).

Après en avoir délibéré, Le Comité syndical décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à solliciter une subvention européenne via le FEDER
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette demande de subvention
- d'autoriser le Président à valider le plan de financement de cette demande

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de sa publication et du dépôt en Sous-Préfecture,

Pour extrait conforme au registre,

Le Président

Fabrice AUPETIT



Le Secrétaire de séance

Claude DESABRES